

Paris, le 10 Octobre 2025

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

6 et 7 novembre 2025

Conformément aux dispositions statutaires, les adhérents sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra les 6 et 7 Novembre 2025 au :

NOVOTEL PARIS – CHARENTON LE PONT
3-5 place des Marseillais
94227 – CHARENTON LE PONT

ORDRE DU JOUR

Jeudi 6 novembre	Vendredi 7 novembre
Accueil des participants à 9h00	Accueil des participants à 8h45 Clôture du scrutin à 10h00
10h00 - Présentation des deux journées	9h15 - Reprise de l'assemblée générale
10h30 - Assemblée générale ordinaire	9h30 - Intervention Vices présidences métier
<ul style="list-style-type: none">• Rapports d'activités du Président (vote)• Rapport du trésorier puis des commissaires aux comptes (vote) – Désignation des commissaires aux comptes – tarifs (vote)• Rapport de la Secrétaire Général (vie associative)• Communication de l'ACCP (site internet, réseau social, messagerie privée, @CCP)• Intervention des représentants de l'ONCP : Ordre National des Comptables Publics du Maroc	<ul style="list-style-type: none">• Gestion fiscale : actualités• Gestion publique : actualités CDL
14h00 – Intervention Vices présidences métier	11h00 - Résultat des élections des administrateurs
<ul style="list-style-type: none">• Gestion publique : actualités• Réseau Management : actualités	<ul style="list-style-type: none">• Intervention des partenaires (AFCM, AMF)• Intervention des Associations professionnelles
15h30 - Table ronde :	11h40 - Présentation du nouveau bureau
LE MANAGEMENT PAR LA PERFORMANCE A LA DGFIP	12h00 - Clôture de l'AGN dialogue entre Nicolas GROPER Premier avocat général près la Cour des Comptes et Laurent ROSE – HANO Président de L'ACCP
Fin de la séance 18h30	13h00 - Déjeuner de clôture
DINER	

Une autorisation d'absence collective a été demandée à la Direction Générale des Finances Publiques qui avisera les Directeurs régionaux et Directeurs départementaux des Finances Publiques auxquels il convient de signaler votre absence du poste pendant la durée de l'assemblée générale, délais de route compris.

Les adhérents empêchés d'assister aux débats et aux votes peuvent se faire représenter. A cet effet, la formule de mandat dûment complétée et signée est à renvoyer ou à remettre à un collègue adhérent de votre choix présent à l'assemblée.

Seuls les adhérents ayant acquitté leur cotisation 2025 pourront participer aux votes.

Le Président,
Laurent ROSE-HANO
Service de Gestion Comptable CHALON SUR SAONE
Avenue Pierre NUGUE
71100 Chalon sur Saone

La Secrétaire Général,
Nassima ZAIDI
DDFIP de SAONE ET LOIRE
Rue Lamartine
71000 MACON